



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 21 mars 2024,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal n° 43 (24) : *Demande d'adoption d'un crédit pour le remplacement du serveur de gestion de la STAP (station de pompage) de Saint-Maurice*

Préavis municipal n° 44 (24) : *Demande d'autorisation d'accorder un prêt pour l'organisation de la journée des Communes Vaudoises - JCV 2025*

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 22 mars 2024



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE